



Délibération n° C2023-026
du Comité syndical
Séance du 30 juin 2023
Schéma directeur IRVE

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 41
Nombre de pouvoirs	: 11
Nombre de votants	: 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Remy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h)

Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

Secteur de MORLAIX : Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Excusés : Remy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

Assistaient en outre : **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Schéma directeur IRVE

Délibération N° C2023-026

Par délibération du 19 février 2021, le comité syndical approuvait l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE), dans les conditions de l'article L 2224-37 du code général des collectivités territoriales et L 353-5 du code de l'énergie.

Ce schéma, introduit par la loi d'orientation pour les mobilités, a pour but d'organiser dans le temps et dans l'espace, le déploiement des infrastructures de recharges afin de parvenir à une offre de recharge suffisante aux horizons 2025, 2030 et 2035 et créer les conditions d'une offre de recharge lisible et coordonnées entre les différents maîtres d'ouvrage, publics et privés.

Le 17 décembre 2021, la commission consultative paritaire pour la transition énergétique, composée à parité de délégués du SDEF et des EPCI, a émis le souhait que le SDIRVE soit élaboré en concertation étroite avec les EPCI :

- le comité de suivi de l'étude est composé de la commission consultative paritaire pour la transition énergétique, élargie aux partenaires institutionnels de la mobilité,
- des formations et des ateliers de travail ont été organisés dans les EPCI,
- un livrable final sera adressé à chacun des EPCI.

Le SDIRVE a fait l'objet d'un marché de prestations intellectuelles notifié le 9 mai 2022 et a reçu le soutien financier de la Caisse des dépôts et consignations – banque des territoires.

La commission consultative paritaire pour la transition énergétique a examiné les résultats de l'étude le 16 juin 2023, dont les points principaux sont exposés au comité syndical :

- Etat des lieux des bornes ouvertes au public : les bornes publiques du SDEF sont toujours prédominantes dans les bornes ouvertes au public existantes. L'initiative privée, émergente depuis 2021, reste encore insuffisante et inadéquate pour couvrir le besoin actuel. Les données d'utilisation, limitées aux bornes du SDEF en l'absence de communication des données des opérateurs privés, montrent une très forte dynamique de fréquentation et un niveau de fiabilité conforme aux recommandations nationales.
- Evaluation des besoins en IRVE aux horizons 2025, 2030 et 2035.

Les besoins en points de recharge ont été évalués à partir de plusieurs hypothèses, en particulier :

- l'évolution attendue du nombre de véhicules électriques selon plusieurs scénarios,
- les caractéristiques de l'habitat des communes, la possibilité de recharger à domicile faisant évoluer le besoin de recharge dans l'espace public,
- la fréquentation touristique : caractère littoral, capacité d'hébergement, présence de sites touristiques.

Concertation

Des ateliers de travail ont été proposés aux EPCI afin de compléter l'évaluation des besoins par la définition de priorités locales et l'identification de projets. Les acteurs institutionnels ont été associés par le comité de suivi de l'étude. Une convention de partenariat a été signée avec Enedis, gestionnaire de réseau, afin de partager des données d'évaluation des besoins et

d'anticiper les conditions de raccordement des IRVE au réseau électrique de distribution. Les situations particulières des bailleurs sociaux, des professionnels de l'hôtellerie de plein air ont été prises en comptes. Enfin, les usagers ont été consultés à travers la Fédération Française des Associations d'Usagers de Véhicules Electriques.

Stratégie et plan d'actions

La concertation a permis au SDEF d'établir la stratégie territoriale de déploiement des IRVE. Cette stratégie définit la trajectoire minimale à atteindre.

Le nombre de points de charge est estimé à :

- 1 142 (soit 571 bornes) à l'échéance 2025,
- 1 738 (soit 869 bornes) à l'échéance 2030,
- 2 812 (soit 1 406 bornes) à l'échéance 2035.

Cette stratégie territoriale mobilise l'investissement public et privé. La part de l'investissement public porté par le SDEF est estimé à 50 % des objectifs pendant les premières années. Le volume d'investissement du SDEF est estimé à 9,2 M € d'ici 2030.

Mise en œuvre et suivi du SDIRVE

Afin de mobiliser les aménageurs et opérateurs privés, une charte de bonnes pratiques sera proposée, qui les engage à partager l'information sur leurs projets et à rendre leurs réseaux interopérables.

Il est proposé de réunir annuellement un comité des partenaires, composé des EPCI et des partenaires institutionnels afin de mettre à jour l'état des lieux et d'établir la programmation annuelle des investissements tenant compte des projets de l'ensemble des aménageurs.

Impact de la recharge sur le réseau public de distribution électrique

Le SDEF a souhaité évaluer l'impact sur le réseau public de distribution électrique, non seulement de la recharge ouverte au public, mais également de la recharge domestique.

L'impact de la recharge ouverte au public sur la pointe de soutirage apparaît mesuré (0,3 % en 2030), la recharge s'effectuant davantage en journée et en été. En revanche, dans le cas de la recharge domestique, effectuée davantage en soirée, l'impact sur la pointe de soutirage atteindrait 6 % en 2030. Dans ce cas, la mise en œuvre de dispositifs de pilotage s'avèrera nécessaire. Le pilotage heures pleines / heures creuses, annulerait l'effet de la recharge sur la pointe de soutirage. Le recours à la technologie « du véhicule au réseau – V2G », par laquelle les véhicules restituent de l'énergie véhicules, permettrait même de soutenir le réseau au moment des pointes de soutirage.

Le président propose au comité syndical d'approuver le SDIRVE.

Vu l'avis favorable rendu par la commission consultative paritaire pour la transition énergétique,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- autorise le Président à déposer ce projet pour avis auprès de M. le Préfet du Finistère.

Le 12 octobre 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

